



AfIA

Association française
pour l'Intelligence Artificielle

Compte Rendu de l'AGO

Association Française pour l'Intelligence Artificielle

05 Octobre 2022

(Rédacteurs : Grégory Bonnet, Benoît Le Blanc)



AfIA

Association française
pour l'Intelligence Artificielle

MODALITÉS DE VOTE À L'AGO 2022

À partir de la proposition du CA, l'AGO décide de procéder à des votes à des votes en ligne avec l'outil Balotilo entre les membres de l'AFIA présents. Chaque vote est soumis à l'issue des planches et discussions autour des points concernés.

Les membres présents à l'AGO approuvent ces dispositions à mains levées.

Les planches présentées lors de l'AGO et le compte-rendu de l'AGO, incluant les résultats des votes, seront disponibles et téléchargeables depuis le site web de l'AFIA.

RAPPORT MORAL 2022

La présentation du rapport moral est jointe à ce compte rendu.

Le CA propose à l'AGO la résolution suivante :

« L'AGO donne quitus au Président de l'AFIA pour sa gestion de l'AFIA pour l'année 2022. »

Résultat du vote : 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre. Adoptée.

RAPPORT FINANCIER DU 01/10/21 AU 30/09/2022

La présentation du rapport financier est jointe à ce compte rendu.

Le CA propose à l'AGO les résolutions suivantes :

1. « L'AGO approuve le rapport financier du 01/10/21 au 30/09/22. »

Résultat du vote : 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre. Adoptée.

2. « L'AGO donne quitus à la Trésorière de l'AFIA pour sa gestion de l'AFIA pour l'année 2022. »

Résultat du vote : 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre. Adoptée.

BESOIN CA 2023 SELON CA 2022

Le CA 2022 recommande à l'AGO de porter l'attention aux besoins pressentis :

- Thématiques :
 - Représentation du monde industriel
 - Représentation de la thématique Interaction avec l'humain
 - Représentation de la thématique Technologie du langage humain



AfIA

Association française
pour l'Intelligence Artificielle

- Fonctionnels :
 - 1 Coordinateur du Collège Industriel
 - 1 Responsable du GT Enseignement
 - 1 Responsable des adhésions
 - 1 Responsable du projet Collection Grand Public du GT Rédaction
 - 1 Membre du comité de rédaction

RÉSOLUTIONS SOUMISES A VOTE

Résolution 1 : Modification des statuts de l'AFIA

Le CA propose à l'AGO la résolution suivante :

« L'AGO approuve les modifications des statuts de l'Association proposées par le CA. »

Résultat du vote : 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre. Adoptée.

Résolution 2 : Élections CA 2023

Le renouvellement concerne 6 postes pour 3 ans (cf. renouvellement du CA par tiers) à pourvoir. La procédure de vote se déroulera en ligne avec l'outil Balotilo.

À partir de la proposition du CA, l'AGO décide de la modalité de départage des candidats et du calendrier suivant :

- 15/10/22 : Affichage des besoins et annonce dans les Brèves d'Octobre
- 15/10/22 : Ouverture du dépôt des candidatures au CA
- 11/11/22 : Clôture du dépôt des candidatures au CA
- 15/11/22 : Affichage des candidats et annonce dans les Brèves de Novembre
- 16/11/22 : Ouverture de la procédure de vote
- 26/11/22 : Clôture de la procédure de vote
- 29/11/22 : Ouverture du dépôt des candidatures au Bureau
- 05/12/22 : Clôture du dépôt des candidatures au Bureau
- 06/12/22 : Ouverture de la procédure de vote
- 12/12/22 : Clôture de la procédure de vote
- 15/12/22 : Affichage des résultats et annonce dans les Brèves de Décembre

En cas d'égalité sur un de ces votes, le départage sera en faveur du candidat le plus jeune.

Résultat du vote : 18 Pour, 0 Abstention, 0 Contre. Adoptée.

Résolution 3 : Cotisations 2023



AfIA

Association française
pour l'Intelligence Artificielle

Le CA propose à l'AGO la résolution suivante :

« Le montant de la cotisation des personnes physiques est de 30 € (réduite à 15€ pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les retraités). Celle des personnes morales du Collège Industriel est de : GE 1000 €, ETI 500 €, PME 300 €, TPE 150 €, et vaut pour 5 personnes physiques désignées. Celle des autres personnes morales est calculée au prorata du nombre de personnes physiques désignées, avec un minimum de 3 personnes. »

Résultat du vote : 17 Pour, 0 Abstention, 1 Contre. Adoptée.

Résolution 4 : Prix de thèse IA 2023

Le CA propose à l'AGO la résolution suivante :

« L'AGO décide de reconduire en 2023 son Prix de Thèse IA. Les modalités seront disponibles en ligne sur le site de l'AFIA. Le budget global alloué au Prix est de 4 000 €. dont 2 000 € pour les prix eux-même. L'AGO délègue au CA la ventilation du budget en fonction du classement émis par le Jury. L'AGO délègue au CA la nomination d'Hélène Fargier à la Présidence du Jury. Le calendrier est le suivant :

- 15/10/22 : Modalités du Prix de Thèse IA à afficher sur le web
- 31/10/22 : Calendrier à diffuser dans les brèves d'Octobre
- 31/10/22 : Diffusion du 1er Appel à Candidature au Prix de Thèse
- 01/12/22 : Diffusion du 2e Appel à Candidature au Prix de Thèse
- 03/01/23 : Diffusion du 3e Appel à Candidature au Prix de Thèse
- 31/01/23 : Date limite de dépôt des candidatures au Prix de Thèse
- 10/04/23 : Transmission des résultats du jury au Secrétariat pour communication au CA
- 15/04/23 : Annonce des lauréats et diffusion dans les Brèves d'Avril
- Fin Juin – Début Juillet 2023 : Conférence invitée du ou des lauréats à PFIA 2023 »

Résultat du vote : 16 Pour, 2 Abstention, 0 Contre. Adoptée.

DISCUSSION AVEC L'ASSEMBLÉE

Les membres de l'AFIA présents à l'AGO encouragent le CA 2023 de maintenir des tarifs raisonnablement bas pour PFIA 2023, et en particulier des tarifs préférentiels pour les doctorants, malgré l'inflation et l'augmentation générale des prestations de bouche. Un accompagnement financier du CO par l'AFIA peut être envisagé.

Les membres de l'AFIA présents à l'AGO encouragent le CA 2023 à cultiver les interactions entre industriels et académiques, en particulier par des adhésions au Collège Industriel.



AfIA

Association française
pour l'Intelligence Artificielle

DATE ET LIEU DE L'AGO 2023

La prochaine AGO aura lieu le 04/10/23 à 15h.